



# FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT PERFECTIONNEMENT "LÈVRES" [ 3 JOURS ] [ VO2 - JANVIER 2024 ]

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Maîtriser et adapter en toute confiance et avec professionnalisme les techniques innovantes du maquillage permanent des lèvres au moyen du dermographe et suite à une analyse des besoins réalisée en amont de la formation

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Domaine 1 : ARTISTIQUE Réaliser le dessin des lèvres.
- Domaine 2 : TECHNIQUE Maîtriser les techniques spécifiques du maquillage permanent des lèvres et les aiguilles et mouvements adaptes à chacune des techniques « LIPBLUSH , FULLLIPS, CANDYLIPS ».
- Domaine 3 : CHROMATIQUE Choisir les pigments adaptés au modèle et en fonction de la technique, Pratiquer une neutralisation.
- Domaine 4 : PRATIQUE Réaliser un maquillage permanent des lèvres sur modèle. (3 modèles par élève)

#### PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation Hygiène et salubrité (sur présentation du certificat de formation).

#### PUBLIC CONCERNÉ

Personne majeure et Professionnels du maquillage permanent ou du tatouage, personnes en reconversion professionnelle dans les domaines de l'esthétique, du maquillage permanent et du tatouage, maquilleurs.

#### MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

2 sessions par an minimum.

Sur demande par téléphone, par mail, ou via le site Internet.

Délais selon l'agenda des sessions inter : 7 jours avant le début de la formation (selon la disponibilité des places).

#### **CONTENU DE LA FORMATION**

1. CONNAISSANCES THÉORIQUES

Rappel des règles d'hygiène / définitions / indications et contre-indications.

2. CONNAISSANCES: « ARTISTIQUE »

Anatomie de la lèvre, la muqueuse des lèvres, règles de dessin, jeux de lumière.

3. CONNAISSANCES: « TECHNIQUE »

Entraînement sur peau en latex des différentes techniques et les aiguilles spécifiques / mouvements adaptés à chaque technique.

4. CONNAISSANCES: « CHROMATIQUE »

Les pigments lèvres / la colorimétrie adaptée au MP lèvres / la neutralisation.

5. CONNAISSANCES: « PRATIQUE »

La mise en pratique sur 3 modèles / gestion du poste de travail / marketing / photos.

Laetitia LÉVY - 25, rue de la République - 30400 VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON N° AGRÉMENT: 76 30 04523 30



#### DURÉE

3 jours consécutifs : 21 heures

10H / 13H - 14H/18h. Pause déjeuner 13H/14H.

#### **FORMATRICE**

Laetitia LÉVY, Esthéticienne Dermographe. Pratique du maquillage permanent depuis 2011.

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Book formation et/ou clé USB, exposés théoriques illustrés par des photos, des graphiques et par des ateliers pratiques. Pratique sur peau d'entrainement, tête d'entrainement et sur 3 modèles en individuel choisis par le ou la stagiaire.

#### MODALITÉS DE SUIVI

Dispositif de suivi / Analyse des besoins en introduction / tour de table / questions-réponses / évaluations.

Assurer un suivi sur photos par groupe WhatsApp.

Détail des modalités d'évaluation par compétence visée :

- Artistique, technique, chromatique, pratique.
- Réalisation du dessin, analyse de la couleur du pigment, pratique sur 3 modèles.

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

2 mini et 4 maxi par session. Possibilité de formation en individuel (se renseigner)

#### DATES

Nous consulter.

#### LIEUX DE FORMATION

**EMPREINTES**: 25 rue de la république - 30400 Villeneuve-lès-Avignon, ou au sein de votre institut ou SMINA MIN d'Avignon 135 avenue Pierre Sémard - Bâtiment H1 - 84000 AVIGNON SUD.

#### CONTACT

Laetitia LÉVY: 06.43.17.42.28 Courriel: formation@laetitialevy.fr

#### **OUTILS PÉDAGOGIQUES**

- Livret de formation et/ou clé USB, paperboard, plaques et têtes en latex salle équipée pour les ateliers pratiques et pratique sur modèles.
- Matériel fourni hors dermographe et consommables (modules non fournis).
- Poste de travail complet avec consommables à disposition.
- Suivi sur groupe WHATSAPP illimité.



#### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Nous contacter pour réaliser une étude personnalisée selon votre handicap.

## **COÛT DE FORMATION**

1 590,00 € HT



### FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de formation

(Arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de l'article R.1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les Techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel)

